

## RÉSUMÉ DE LA LOI

---

Loi en faveur de l'emploi, du travail et du pouvoir d'achat

**HEURES SUPPLÉMENTAIRES DÉTAXÉES.**

**LE RSA.**

**CONDITIONNER LES INDEMNITÉS DE DÉPART.**

**DÉVELOPPER LES PME.**

**AMÉLIORER L'ATTRACTIVITÉ FISCALE DE LA FRANCE.**

**DÉDUCTION DES INTÉRÊTS D'EMPRUNT IMMOBILIER.**

**SUPPRESSION DES DROITS DE SUCCESSION.**

**EXONÉRATION FISCALE DES REVENUS ÉTUDIANTS.**

## **HEURES SUPPLÉMENTAIRES DÉTAXÉES.**

Elle prévoit une exonération d'impôt sur le revenu pour les heures supplémentaires et complémentaires effectuées au-delà de la durée légale du travail. Une réduction des cotisations salariales de sécurité sociale est également prévue pour les heures supplémentaires travaillées.

## **LE RSA.**

Ce revenu s'adresse aux bénéficiaires du RMI et de l'allocation parent isolé (API) qui reprennent un emploi. Il compense la perte financière issue de l'arrêt des versements des minima sociaux.

## **CONDITIONNER LES INDEMNITÉS DE DÉPART.**

Le versement d'indemnités ou autres avantages par les entreprises à leurs dirigeants lors d'un départ sera soumis à des conditions de performance.

## **DÉVELOPPER LES PME.**

Les contribuables qui sont soumis à l'ISF pourront réduire leur impôt (dans une limite annuelle de 50.000 euros) :

- en investissant dans le capital de PME,
- en réalisant des dons au profit d'organismes d'intérêt général agissant dans la recherche, l'enseignement supérieur ou l'insertion par l'activité économique.

## **AMÉLIORER L'ATTRACTIVITÉ FISCALE DE LA FRANCE.**

La somme globale d'impôts directs payée par le contribuable ne peut, en aucun cas, dépasser le plafond de 50% de ses revenus.

## **DÉDUCTION DES INTÉRÊTS D'EMPRUNT IMMOBILIER.**

Un crédit d'impôt est instauré sur les intérêts des nouveaux emprunts souscrits pour l'achat ou la construction d'une résidence principale. (Il est plafonné à 3 750 euros pour une personne seule, 7 500 euros pour un couple et majoré de 500 euros par personne à charge).

## **SUPPRESSION DES DROITS DE SUCCESSION.**

Les frais de succession pour le conjoint survivant ou le partenaire pacsé seront supprimés.

Les abattements pour les successions :

- sont multiplié par 3 pour les enfants (150.000 euros) et pour les frères et sœurs (15000 euros),

- passent à 5000 euros pour les neveux et nièces,

Une personne de moins de 65 ans peut faire un don de 30000 euros.

### **EXONÉRATION FISCALE DES REVENUS ÉTUDIANTS**

Les salariés de moins de 25 ans qui travaillent pour financer leurs études bénéficient d'une exonération d'impôt sur le revenu, dans la limite de 3 fois le montant mensuel du SMIC.